

## Gérontechnologies : choisir ou subir ?

### À découvrir dans cette analyse

Si les nouveaux médias trouvent de plus en plus d'utilité fonctionnelle auprès des aînés, de nouvelles technologies s'invitent petit à petit dans leur vie, ce qui pose de nouvelles questions en termes d'opportunité, de cohabitation voire d'éthique, et ce, dans des domaines aussi importants que la santé ou la sécurité. Dans cette analyse, nous proposons un tour d'horizon des gérontechnologies et mettons en avant l'importance du choix laissé à la personne âgée de décider si elle souhaite ou non les utiliser.

### Questions pour lancer et/ou prolonger la réflexion

- Quels sont les dispositifs gérontechnologiques les plus courants ? Quels en sont les grands principes de fonctionnement ?
- Quels sont les droits de la personne âgée qui sont susceptibles d'être bafoués en cas d'utilisation irresponsable et irrespectueuse des gérontechnologies ?
- Quelles balises peut-on mettre pour éviter les dérives ?

### Thèmes

- Gérontechnologies
- Droits des personnes âgées

Vieillir chez soi, au cœur d'un environnement familial, c'est ce que souhaite la majorité des aînés. Mais cela suppose bien souvent, pour les personnes fragilisées et en perte d'autonomie, d'être secondé par des aidants – souvent la famille proche –, par des services professionnels et, dans certains cas, par les gérontechnologies.

Destinées avant tout « à améliorer la qualité de vie des personnes âgées à domicile et à faciliter le quotidien de leur entourage », les gérontechnologies contribuent sans doute à limiter les inconvénients, voire les dangers de la perte d'autonomie. Leur domaine d'application s'élargit de jour en jour : téléassistance, détection des chutes, biosurveillance, pilulier électronique, géolocalisation, maison intelligente, domotique...

### La téléassistance

La téléassistance est basée sur des capteurs contrôlés à distance associés à des logiciels et, dans certains cas, analysés par un système expert (programme capable de prendre des décisions en fonction de certains paramètres). Les données collectées par le système sont acheminées via les réseaux de télécommunication vers un centre de téléassistance, la famille/l'aidant proche ou des professionnels de la santé.

La téléassistance peut être subdivisée en deux groupes :

- La téléassistance active : ce système, probablement le plus connu, consiste à activer un émetteur (bracelet, pendentif ou autre dispositif permettant de déclencher le système) permettant à l'utilisateur d'entrer en contact directement avec un centre d'appels qui pourra alerter les acteurs adéquats (famille, aidants proches, centre de soins à domicile, services d'urgence).
- La téléassistance passive : ce système n'est plus basé sur l'action de la personne, mais repose sur une série de dispositifs lançant l'alerte automatiquement : détecteurs de

présence, capteurs de matelas, accéléromètres (détection de chutes), caméra de surveillance... Le système paramétré en fonction des habitudes de vie de la personne alertera automatiquement le centre d'appel si un problème ou une anomalie est détecté.

### Les limites de la téléassistance

Selon Stéphane Belin, directeur du Centre d'appel Vitatel (service de téléassistance) situé à Namur, il existe une difficulté — croissante — de recruter des aidants proches, du fait que les enfants des personnes âgées vivent parfois bien loin de leurs parents ou sont moins disponibles qu'autrefois. Ces enfants, souvent eux-mêmes sexagénaires, peuvent aussi être dépassés par l'aide à fournir, surtout lorsqu'elle est physique. Parfois, même les voisins et amis manquent cruellement à l'appel : « *On a la vieillesse que l'on s'est construite tout au long de sa vie...* », commente, philosophe, le directeur de PSD-Vitatel. Enfin, la confiance n'est pas toujours au rendez-vous : si la personne à domicile refuse de confier la clef de son logis à des tiers, tout le dispositif s'écroule. Les pompiers ? « *Ils acceptent rarement d'intervenir plus d'une fois* »... et laissent derrière eux une facture salée, puisqu'il faut bien réparer la porte ou la fenêtre fracturée.

### La domotique

La domotique propose un système intégré permettant de centraliser le contrôle des différents systèmes de la maison (chauffage, volets roulants, porte de garage, portail d'entrée, éclairage, prises électriques...). Elle vise à apporter des solutions techniques pour répondre aux besoins de confort (gestion d'énergie, optimisation de l'éclairage et du chauffage), de sécurité (alarme) et de communication (commandes à distance, signaux visuels ou sonores...) que l'on peut retrouver dans les maisons.

La domotique peut se révéler très utile et redonner une véritable autonomie aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. Effet de mode ou non, elle est actuellement en plein essor avec, pour seule limite, son coût encore important.

Parmi les services offerts afin faciliter le quotidien des personnes âgées, citons pour exemple :

- les régulateurs automatiques : ils permettent d'adapter la lumière aux horaires et aux saisons, évitant ainsi les chutes à des personnes âgées qui oublieraient d'éclairer au moment où le soleil se couche.
- les chemins lumineux : il s'agit de dispositifs illuminant le chemin menant de la chambre à la salle de bain et/ou aux toilettes.
- l'éclairage automatique d'un lieu en fonction du passage de la personne âgée.

### La maison intelligente

Combinaison de domotique et de téléassistance, la maison intelligente est truffée de capteurs (dans certains cas, de caméras) qui analysent en temps réel les activités de son occupant.

Grâce à l'analyse de ces données, le système reconnaît par apprentissage et décrit précisément l'activité quotidienne de la personne âgée dans son logement. Il permet ainsi de détecter les comportements inhabituels pouvant révéler une dégradation physique ou psychique : l'occupant se lève plus tard depuis une semaine, prend ses repas de manière décalée, oublie d'éteindre les plaques de cuisson ou de s'alimenter, ne boit pas assez, n'utilise pas la salle de bain...

En cas d'alerte, le système prévient automatiquement la centrale d'assistance.

Avons-nous réellement envie de vieillir de cette façon ?

### Responsabiliser plutôt qu'infantiliser

Comme le disent Rivière et Brugière dans leur publication « Bien vieillir grâce au numérique » (2010), si l'on n'intègre pas une vision préventive et sociale du vieillissement, le danger est de produire des dispositifs de gestion et de rationalisation des risques au prix d'une

surveillance permanente. C'est aussi de rendre plus probable une déresponsabilisation dans la façon de vivre et de vieillir, un enfermement dans une dépendance anxiogène aux équipements, et finalement un affaiblissement de la dignité et du libre choix humain. Peut-être avons-nous surtout répondu à nos propres peurs face à la perte d'autonomie des plus âgés, plutôt qu'aux leurs.

Trop souvent, la décision d'installer un dispositif est prise par des proches, plutôt inquiets, sans nécessairement avoir pris le temps de consulter la personne âgée et/ou d'avoir obtenu son consentement avec pour conséquence, le risque pour la personne âgée de vivre cette situation comme une intrusion dans sa sphère privée et de l'amener à rejeter le dispositif.

### Une question de droits

L'Union européenne reconnaît et respecte les droits des personnes âgées, qui sont plus susceptibles de dépendre des autres pour l'aide et les soins, à « mener une vie digne et indépendante » (Charte des droits fondamentaux de l'UE, art. 25.).

Ce n'est pas parce qu'on vieillit et que l'on peut être amené à dépendre des autres, que l'on perd le droit à faire ses propres choix et au respect de ses volontés.

*Toute restriction de ces droits en raison de leur âge ou de leur manque d'autonomie doit être fondée sur des motifs juridiques clairs et des procédures transparentes ; elle doit être adaptée à la situation, révisable, et surtout, être considérée comme étant dans l'intérêt supérieur de la partie concernée. Le non-respect et le mépris de ces droits sont inacceptables ; les États membres doivent développer des politiques qui assurent le respect de ces droits à domicile et en institution, et apporter une aide aux personnes qui veulent les faire valoir.*

### Charte européenne des droits et des responsabilités des personnes âgées nécessitant des soins et une assistance de longue durée

En proposant une Charte européenne « des droits et des responsabilités des personnes âgées ayant besoin d'assistance et de soins de longue durée » dans le cadre du programme DAPHNE III de lutte contre la maltraitance, les partenaires du projet EUSTACEA souhaitent lancer un débat au sein des pays de l'Union européenne sur la nécessité de reconnaître et d'affirmer les droits des personnes âgées les plus vulnérables. Leur initiative a pour objectif de donner aux personnes âgées la possibilité de s'exprimer et de se faire entendre de l'ensemble de la société.

Les situations de dépendance d'autrui et de vulnérabilité sont complexes : les personnes âgées elles-mêmes, les familles, les intervenants professionnels et bénévoles doivent contribuer ensemble au respect des droits énoncés. La Charte a pour but de permettre à chacun, dans l'exercice de sa responsabilité propre, d'agir pour faciliter l'accès à ses droits.

La Charte a pour objectif de compléter et de renforcer les chartes et autres mesures déjà mises en œuvre dans certains pays de l'Union européenne et non de les remplacer. Elle vise également à sensibiliser un public plus large, à mettre l'accent sur les droits des personnes bénéficiant de soins de longue durée, dont le nombre ne cesse d'augmenter, et à encourager l'utilisation des meilleures pratiques dans les États membres et les pays tiers.

### En guise de conclusion...

Le développement de gérontechnologies constitue une des réponses aux enjeux du vieillissement de la population et du maintien à domicile. Personne âgée en perte d'autonomie, famille, professionnels de la santé, chacune de parties est concernée et interdépendante.

Lorsque le temps sera venu de choisir, n'oublions pas de replacer la personne âgée au centre du débat et de prendre cette décision de manière concertée.

Énéo, mouvement social des aînés restera attentif au développement du secteur et espère pouvoir contribuer à la réflexion au travers du projet « Gérontechnologies et éthique ».

Franck Moinil

## Références

- Age Platform Europe : <http://www.age-platform.eu>
- Agevillage : <http://www.agevillage.com>
- Projet « Gerhome » : <http://www.cstb.fr>
- Rivière, C.-A., & Brugière, A. (2010). *Bien vieillir grâce au numérique*. Accessible en ligne : [http://www.age-platform.eu/images/stories/22493\\_AGE\\_charte\\_europeenne\\_FR\\_indd.pdf](http://www.age-platform.eu/images/stories/22493_AGE_charte_europeenne_FR_indd.pdf)

### Pour citer cette analyse

Moinil, F. (2013). Gérontechnologies : choisir ou subir ? *Analyses Énéo*, 2013/19.

*Avertissement* : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl

Chaussée de Haecht 579 BP 40 — 1031 Schaerbeek - Belgique  
e-mail : [info@eneo.be](mailto:info@eneo.be) — tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de



Avec l'appui de

